

PEPINIÈRE DU VILLAGE
DES
AULNAIES

ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT

AUGUSTE DUPUIS

PROPRIÉTAIRE

St. Roch, Village des Aulnais, Comté de l'Islet, P. Q.

Catalogues fournis gratis sur demande.

On y trouvera pour livraison en octobre, un lot superbe de Pommiers de 2 ans à \$15 le 100—\$120 le 1000.

Pommiers de 5 à 7 pieds, \$5 à \$6 la douzaine. \$80 à \$40 le 100.

Saules pleureurs, belles variétés, pour planter sur les tombes, \$1, \$1.50 \$2.00 pièce.

Rhubarbe Linnæus, très-bonne espèce, importée des Etats-Unis, 25 cts. le pied.



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 2 octobre 1876.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 24 novembre prochain.

G. M. MUIR.

Greffier de l'Assemblée Législative.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation des **BILLS PRIVÉS** ou **LOCAUX**, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiés que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner **UN MOIS D'AVIS** (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui sera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la publication de tels avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie du son bill avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

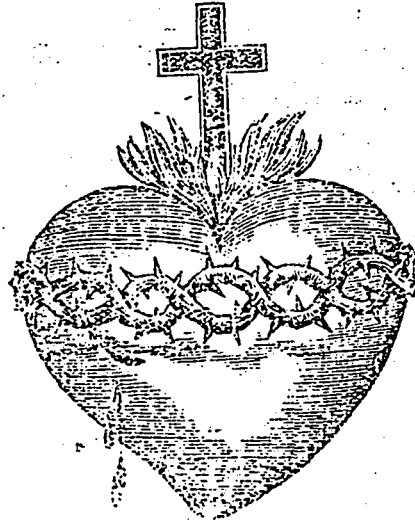
Toutes pétitions pour **BILLS PRIVÉS** doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 1er Septembre 1876.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR



Destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques : le Carmel, le Collège Commercial des Pères des Ecoles Chrétiennes et l'Église de l'Immaculée Conception, est approuvée par Mgr. l'Évêque de Montréal.

Prix du Billet : \$1.00. Les billets sont en vente au Bureau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou qui en vend dix. On peut en acheter au Bureau de la Gazette des Campagnes, à \$1.00.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Conseil, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouimet, de L. A. Jetté, M. P., R. A. R. Hubert, Protonotaire, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Larocque, sr., C. Rodier, Pierre l'Espérance et de Michel Stewart, écrivain, et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTTERIE :

1 Bourse en or de.....	\$10,000.00	\$10,000.00
1 do do	2,000.00	2,000.00
1 do do	1,000.00	1,000.00
1 do do	500.00	500.00
5 do do	100.00	500.00
5 do do	50.00	250.00
25 do do	10.00	250.00
500 lots à bâtir de valeur moyenne...	500.00	250,000.00
50 chausubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24.00	1,200.00
20 ciboires.....	20.00	400.00
42 calices.....	18.00	756.00
8 encensoirs.....	6.00	48.00
12 ostensoirs.....	\$2.00	432.00
12 paires de burettes.....	6.00	72.00
12 garnitures d'autel.....	30.00	360.00
290 objets.....	3.00	870.00
1000 do.....	2.00	2,000.00
2000 do.....	1.00	2,000.00
1 bénitier.....	4.00	4.00

Total. \$272,782.00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté. Le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Vicaire Provincial, des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux. Le jour et le lieu du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, écrivain, Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, écrivain, Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cocheu, écrivain, Directeur Gérant, ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au Directeur-Gérant : F. X. COCHUE,

No. 266 rue Notre-Dame, Montréal.